



**Une force  
à vos côtés**

[www.cgt63.fr](http://www.cgt63.fr)

Union Départementale CGT du Puy de Dôme  
Maison du Peuple Place de la Liberté,  
63000 Clermont-Ferrand  
ud@cgt63.fr  
Tel : 04 26 07 78 60  
Fax : 04 73 31 87 82

## Un nouveau gouverne- ment pour quoi faire ?

Chantage à l'emploi, allongement du temps de travail, baisse des salaires, « accord de performance » et activité réduite pour le maintien en emploi, le gouvernement de Jean CASTEX poursuit la politique d'austérité initiée par Edouard PHILIPPE contre les salariés et au profit des politiques patronales rétrogrades.

**JEUDI 17 SEPTEMBRE  
2020 A 12H00  
RASSEMBLEMENT A  
LA PREFECTURE**

Dans le respect des règles sanitaires



## Le 17, je fais entendre ma voix !

La crise sanitaire a été le prétexte à toutes les attaques contre les droits des salariés et des fonctionnaires. L'après crise s'annonce catastrophique si les travailleurs ne font pas barrage à cette politique irresponsable.

## Sur le terrain de l'emploi, un million de chômeurs supplémentaires est prévu pour 2020

Or, rien n'est fait pour un juste partage des richesses. Au contraire, poursuites des cadeaux aux entreprises, particulièrement aux grands groupes qui engraisent les actionnaires et rien pour celles et ceux qui, quotidiennement, œuvrent, comme durant la crise sanitaire, pour l'intérêt collectif. Alors que des charrettes de licenciements s'annoncent chaque semaine, c'est le chantage à l'emploi qui se profile, avec les accords de performance tu as le choix entre le licenciement ou la baisse de rémunération.

## La CGT le réaffirme :

Pour sortir de la crise économique consécutive à la crise sanitaire, la priorité c'est l'emploi. Il n'est pas acceptable de voir se multiplier les plans de licenciements massifs, alors que les entreprises bénéficient d'aides de l'État financées par des exonérations de cotisations qui creusent un peu plus les déficits sociaux.

Ce sont 60 milliards de dividendes versés aux actionnaires du Cac 40 en 2019, et 90 milliards d'exonération sociales et cadeaux fiscaux offerts au patronat.

Encore une fois, ce sont les travailleurs.euse.s (particulièrement les « salarié.e.s premier.ière.s de corvée » durant la crise sanitaire) qui vont faire les frais de choix désastreux du gouvernement.



DONNE-TOI LE DROIT  
VOTE CGT

Auvergne-Rhône-Alpes



ELECTIONS  
PROFESSIONNELLES DANS  
LES TRES PETITES ENTREPRISES

25 JANVIER / 7 FEVRIER 2021

**Nous, salariés des TPE, des salariés comme les autres, exigeons les mêmes droits !**

Nous avons le droit à la même représentation que les autres salariés. Nos instances représentatives doivent nous permettre de gagner des droits nouveaux :

**Des Commission Paritaires Régionales : outils de tous les salariés des TPE :**

Les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI), ce qu'on a gagné :

- **proposition d'offres d'activité sociales et culturelles** (culture, loisirs et vacances) pour celles et ceux qui sont dépourvus de CE ou CSE avec des tarifs préférentiels liés à la convention signée entre la CPRI et les associations de tourisme social ;

- **prévention des conflits** : son objectif est de préserver l'emploi dans l'entreprise en proposant une démarche de prévention qui sécurise le salarié par l'information dans le cadre du paritarisme. Si le salarié et l'employeur le demandent, une rencontre est proposée avec un binôme composé d'un représentant des salariés et un représentant des employeurs. Cela n'est possible qu'en amont d'une saisine juridique ;

- **santé au travail** : dans un cadre plus large, la CPRI travaille à développer les pratiques qui visent à impliquer les salariés dans les procédures de santé, sécurité et pénibilité au travail. Dans le cadre du déconfinement lié à la crise sanitaire Covid-19, la CPRI a fourni une aide importante à la mise en sécurité des salariés par l'accompagnement des entreprises.

Propositions pour gagner de nouveaux droits pour les salariés :

- **un droit à la formation pro** : permettre à tout salarié de partir en formation sur son temps de travail en garantissant la prise en charge de son salaire et celle de son remplaçant par Transition pro ou la Caisse des dépôts et consignations ;

- **alternance et apprentissage** : prise en charge de la visite médicale d'embauche par les services de santé au travail (SST). En cas de perte du contrat de travail, possibilité de poursuite du diplôme *via* l'éducation nationale. Revalorisation des salaires avec un minimum de 100 % du Smic en début d'apprentissage quels que soient l'âge et le niveau de diplôme ;

- **un droit à la santé au travail** : mise en place sur des zones d'activités ou par profession à l'échelle départementale d'une commission paritaire « santé au travail » avec la participation des SST, des employeurs et de représentants de salariés mandatés par une organisation syndicale.

**Ce n'est pas aux salariés de payer la crise. De ce fait, la CGT exige davantage de démocratie sociale pour gagner des droits.**

**Les représentants CGT qui siégeront auront la volonté et l'opiniâtreté de construire des institutions qui vous seront utiles et répondront à nos revendications et besoins communs.**

Quand je me donne le droit de voter aux élections TPE, je participe à la désignation des conseillers prud'hommes et des conseillers des salariés. Par mon vote, je me donne le droit d'être assisté et défendu en cas de litiges avec mon employeur. Les juges prud'homaux CGT dans les départements sont reconnus pour leurs compétences et leurs intransigeances du respect du droit du travail, des conventions collectives. Ils ont à cœur la défense des intérêts des travailleuses, des travailleurs, sans « petits arrangements » voulus par certains.

## Pour la CGT, les solutions pour sortir de la crise, sont :

- de permettre à toutes et tous d'avoir un bon emploi et de pouvoir travailler mieux et non pas plus et plus longtemps ;
- de partager le travail avec la réduction hebdomadaire à 32 heures pour toutes et tous ;
- des augmentations de salaires et, ainsi, plus de cotisations sociales attachées au salaire pour la sécurité sociale et les retraites.



C'est en augmentant les recettes, pour le financement de la retraite, que des perspectives de progrès seront possibles, notamment partir en retraite à 60 ans et même avant, en départ anticipé, pour les métiers pénibles. C'est cela qui permettra aux jeunes d'accéder plus rapidement à un emploi stable.

Avec les attaques sur les droits sociaux, on devine que le gouvernement veut encore renforcer la part consacrée à l'épargne retraite. Cette dernière fait perdre tous les travailleur.euse.s, en réduisant les recettes de la Sécurité sociale avec les exonérations qui y sont liées et en amenuisant les droits collectifs et individuels liés à ces cotisations. La crise actuelle révèle d'ailleurs encore de nouveaux perdants, avec l'utilisation par les entreprises de l'épargne salariale comme variable

d'ajustement sur les effets du chômage partiel.

## Pour la CGT, les urgences sont :

- la nécessité d'une autre politique de l'emploi, en particulier pour les jeunes, pour maintenir et développer l'emploi, en considérant celles et ceux qui travaillent, plutôt que les actionnaires et leurs dividendes ; **Exigeons la réouverture du site Luxfer à Gerzat.**
- le besoin de nouvelles garanties collectives, avec une sécurité sociale professionnelle pour toutes et tous ; cela passe par des droits au chômage étendus immédiatement et l'abrogation de la réforme d'assurance chômage ;
- une augmentation du financement de la protection sociale fondée sur la cotisation et mettant fin aux exonérations et autres exemptions.

Pour exiger une autre politique, en matière d'emploi et de salaire, et signifier l'arrêt de toute réforme régressive en matière de retraite, **la CGT appelle les salarié.es, retraité.es, privé.es d'emplois à la mobilisation le 17 septembre pour en faire une puissante journée nationale d'actions, de grèves et de manifestations.**

**Le gouvernement est résolu à rouvrir le dossier explosif des retraites.**

Pourtant, le contexte actuel montre combien il est important que le système de retraite soit stable et solide, afin d'assurer un niveau de pension qui ne dépende pas de la conjoncture économique.

## L'intolérable sanction à l'encontre d'un inspecteur du travail

**L'inspection du travail doit redevenir un service de protection des salariés doté de moyens suffisants pour agir en toutes circonstances. Or, ces dernières années, les entraves à l'exercice de ses missions se multiplient, l'entreprise est sacralisée, les travailleurs sont sacrifiés !**

Depuis le 15 avril 2020, Anthony Smith, inspecteur du travail du département de la Marne, ne peut plus exercer ses missions de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs·euses. Il a en effet été mis à pied par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, et fait l'objet d'une procédure disciplinaire. Le 14 août dernier lui a été signifiée sa mutation d'office en Seine et Marne à 200 kilomètres de chez lui.

Selon le ministère du Travail, il lui est reproché d'avoir « *méconnu de manière délibérée grave et répétée les instructions de l'autorité centrale du système d'inspection du travail concernant l'action de l'inspection durant l'épidémie de Covid-19* ». Concrètement, après avoir rappelé en vain les obligations légales à un employeur, il a initié une procédure de référé afin que soit prescrite notamment l'utilisation de masques pour les salarié·es d'une structure d'aide à domicile, particulièrement exposées au Covid-19 du fait de leur activité, et d'avoir adressé des lettres de rappel de la réglementation à d'autres entreprises de son secteur demandant là encore notamment la fourniture d'équipements de protection individuelle pour les travailleurs·euses.

Depuis le début de la crise sanitaire que nous traversons, la démarche du gouvernement est la poursuite de l'activité économique à tout prix, et quel qu'en soit le coût pour les salarié·es.

L'inspection du travail est perçue comme un obstacle à cette orientation, qu'il s'agit de mettre au pas. L'exemple d'Antony SMITH est flagrant de cette dérive puisque la sanction intervient à la demande directe de l'employeur visé par l'assignation en référé et de responsables politiques locaux, dont le président du conseil départemental.

Plutôt que de sanctionner ses agents qui agissent concrètement pour le respect des droits des travailleurs, de leur santé et de leur sécurité, le ministère du Travail devrait plutôt renforcer leurs pouvoirs, élargir leur champ d'action et recruter massivement de nouveaux fonctionnaires. Les inspecteurs du travail doivent pouvoir agir en toute indépendance comme le précise le Code du travail et de nombreux textes internationaux dont ceux de l'organisation internationale du travail.



### BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Email..... Tél ...../...../...../...../.....

Age.....Profession.....

Entreprise .....

Bulletin à renvoyer à l'UD CGT Maison du Peuple Place de la Liberté  
63000 Clermont-Ferrand

Téléphone : 04 26 07 78 60 - Fax : 04 73 31 87 82 - Email : ud@cgt63.fr

